

## **Conditions générales d'utilisation de l'application Bosch Twinguard**

Le téléchargement de ce produit à partir de la boutique en ligne Apple Store ou Google Play Google Play vaut conclusion d'un contrat de licence d'utilisation de l'App Bosch Twinguard (ci-après « **App** ») avec Robert Bosch Smart Home GmbH, dont le siège est à Schockenriedstrasse 17, 70565 Stuttgart-Vaihingen, Allemagne (ci-après « **Bosch** »).

Ni Apple Inc. ou les sociétés qui lui sont associées, ni Google Inc. ou les sociétés qui lui sont associées ne sont partie au contrat de licence. Toutefois, Apple et Google sont en droit de remplir leurs obligations envers vous au titre de ce contrat de licence. Le téléchargement de cette application vaut accord de votre part aux conditions générales de la licence d'utilisation exposées ci-dessous.

### **Article 1. Utilisation de l'App Bosch Twinguard**

**Veillez noter que l'utilisation de certaines fonctions de l'App exige que votre terminal mobile dispose d'une connexion de données, ou que l'utilisation de ces fonctions établira cette connexion. Nous vous conseillons donc de n'utiliser l'application que si vous disposez d'un tarif forfaitaire d'échange de données ou d'une borne Wifi, afin d'éviter d'avoir à payer des frais de connexion.**

Une fois la version de base gratuite de l'application téléchargée, Bosch vous accorde un droit non exclusif, incessible et gratuit d'utilisation de l'App avec un appareil terminal dont vous êtes propriétaire ou détenteur sur lequel le logiciel peut fonctionner conformément aux modalités exposées dans les conditions générales d'utilisation que vous pouvez consulter dans la boutique Apple Store ou la boutique Google Play avant d'y souscrire.

L'App fait l'objet de développements constants et, dès lors, de nouvelles fonctions et de nouveaux services complétant la version de base gratuite de l'App vous seront proposés périodiquement. Ces fonctions et services supplémentaires peuvent être payants ou le devenir par la suite. Dans un tel cas, Bosch vous en communiquera à l'avance les prix et les prestations. La possibilité de gérer sans frais des composantes sur votre réseau local sans fil (Wifi) reste disponible et utilisable dans tous les cas.

Vous n'avez pas le droit de copier ou distribuer l'App ni de la mettre à disposition de tiers, que ce soit en location, en crédit-bail, par prêt ou par sous-licence. Vous n'avez pas le droit de modifier, faire de l'ingénierie inversée, décompiler ou démonter le code programme de l'App ou une partie de celui-ci, ni de rechercher par d'autres moyens le code source ou de créer des travaux dérivés à partir de ce code source. Les dispositions des articles 69 (d) et 69 (e) de la loi allemande sur le droit d'auteur (UrhG) ne sont pas concernées par ce qui précède.

Les conditions d'utilisation exposées ci-dessus s'appliquent également à toutes les mises à jour, mises à niveau et modules d'extension (plug-ins) de l'App que Bosch propose au téléchargement via la boutique Apple Store ou

Google Play, à moins que la mise à jour, la mise à niveau ou le module d'extension en question ne fasse l'objet d'un accord de licence séparé. Dans un tel cas, seules les clauses de l'accord de licence applicables à la mise à jour, la mise à niveau ou au module d'extension en question s'appliqueront.

Bosch se réserve tous les droits sur l'App.

Ce produit comporte des logiciels Bosch exclusifs (régis par une licence Bosch standard) et des logiciels libres (régis par une licence libre). Les licences libres et les renseignements à leur propos sont consultables avec cette application dans Réglages, onglet « licences libres ». La clause spéciale figurant dans les documents de licence est applicable à la licence LGPL. L'ingénierie inversée est autorisée en particulier pour ce composant.

## **Article 2. Obligation de coopérer**

Lorsque vous utilisez l'App, vous devez faire preuve du soin nécessaire à son utilisation et prendre les mesures permettant de vérifier les résultats produits par le logiciel avant de les utiliser. Il vous appartient de saisir dans l'App le numéro de téléphone requis au cours de l'étape de réglages. Faites-le attentivement, vérifiez-le régulièrement et mettez-le à jour en cas de changement de numéro de téléphone.

En cas d'alarme, la première chose à faire est de vérifier si un feu s'est déclaré et si des personnes sont en danger, en particulier avant de désactiver manuellement l'alarme avec le bouton de contrôle Twinguard ou au moyen de l'App.

L'utilisateur ne peut appeler la brigade de pompiers ou les services de secours que de façon manuelle. Vérifiez avant qu'il s'agit bien d'une situation d'urgence.

Vous devez conserver en lieu sûr les coordonnées de connexion, à savoir le nom d'utilisateur et le mot de passe.

L'utilisation de l'App a pour prérequis l'installation des fonctions de démarrage, comprenant une passerelle et au moins (en Allemagne) un détecteur avertisseur de fumée Twinguard, et la liaison de tous les composants à la dorsale Bosch Twinguard (« Bosch Twinguard Cloud »). Il vous appartient d'installer correctement les composants et d'établir la connexion à votre réseau local sans fil.

Les modalités techniques supplémentaires d'utilisation de l'App sont indiquées dans sa description dans la boutique App Store, en particulier ce qui concerne les différentes versions du système d'exploitation et les dispositifs terminaux, en particulier les Smartphones et les tablettes PC.

Les mises à jour de Twinguard, du logiciel passerelle et de l'App, ainsi que les fonctions nouvelles ou améliorées ainsi que les mises à jour pour dépannage qui ne vous mettent pas dans une situation objectivement moins avantageuse que celle convenue au moment de la conclusion du contrat et qui ne s'écartent pas sensiblement du service en question, vous seront

présentés par l'App, qui demandera votre accord avant leur installation. L'accord à l'installation des mises à jour de l'App est géré par le système d'exploitation de votre terminal mobile (iOS ou Android), les clauses et les réglages du système d'exploitation restant applicables.

Ajustez ces clauses et ces réglages en cas de besoin et prenez contact avec votre fournisseur pour plus d'informations. Bosch n'a pas d'influence en la matière. Si vous refusez la mise à jour du logiciel ou de l'App, la mise à jour ne sera pas installée mais cela est susceptible de gêner le fonctionnement de l'App et du terminal, ou entraîner l'obligation de cesser leur utilisation. Dans un tel cas, vous serez en droit de résilier la relation contractuelle permettant l'utilisation de l'App. Cette clause s'applique s'il est nécessaire d'apporter des changements à l'App et/ou au dispositif en raison du changement de spécifications de tiers dont Bosch reçoit des acomptes de paiement, ou en raison d'innovations techniques substantielles apparues sur le marché.

Après une mise à jour du logiciel, vérifiez que les terminaux fonctionnent correctement en procédant à un essai d'alarme avec le bouton de contrôle. Nous conseillons de procéder à un essai d'alarme une fois par mois afin de vérifier que Twinguard fonctionne correctement.

Si vous avez acquis l'App à titre onéreux en tant que professionnel, au sens de ce terme dans l'article 14 du code civil allemand (BGB), vous avez l'obligation de notifier tout défaut, conformément à l'article 377 du code de commerce allemand (HGB).

### **Article 3. Responsabilité et garantie**

#### **a. Garantie responsabilité pour le logiciel libre**

La responsabilité de Bosch n'est engagée, quel qu'en soit le fondement juridique, qu'en cas de défaut matériel et de vice si Bosch a frauduleusement masqué le défaut matériel ou le vice en question. À défaut, Bosch, ses représentants légaux et ses préposés ne sont tenus de réparer les préjudice causés, compte tenu de la fourniture du logiciel à titre gratuit, qu'en cas de décès, de dommage corporel ou d'atteinte à la santé causé par un comportement délibérément ou lourdement fautif, ou en cas de préjudice délictuel. Cette règle est sans incidence sur les réclamations formulées conformément à la loi allemande sur la responsabilité du fait des produits (Produkthaftungsgesetz).

#### **b. Limitation de responsabilité au titre de logiciels à titre onéreux**

Lorsque le logiciel a été acquis à titre onéreux, la responsabilité de Bosch ne peut être engagée, quel qu'en soit le fondement juridique, que comme indiqué ci-après :

Dans les cas suivants, la responsabilité découle des dispositions légales :

- en cas de préjudice causé délibérément ou de faute lourde ;

- en cas de préjudice découlant du manquement à une garantie donnée par écrit, à concurrence de la couverture par la garantie ;
- en cas d'intention frauduleuse ;
- en cas de dommage corporel ou d'atteinte à la personne ;
- en cas de responsabilité du fait des produits, telle que définie par la loi allemande sur la responsabilité du fait des produits (Produkthaftungsgesetz) ;
- à condition que ces situations sont couvertes par l'article 44 (a) de la loi allemande sur les télécommunications (TKG - responsabilité du prestataire de services de télécommunications accessibles au public).

Lorsque la responsabilité découlant de l'un des cas ci-dessus n'est pas régie par des dispositions légales, les règles suivantes s'appliquent : Bosch n'est pas tenue à réparation en cas d'inexécution d'obligations contractuelles non significatives du fait d'une simple négligence ; dans les autres cas, la responsabilité civile résultant d'une simple négligence est limitée au montant du préjudice normalement prévisible dans le cadre des relations contractuelles en question (préjudice prévisible habituel dans ce type de contrat). Tout préjudice résultant de l'utilisation de l'App sur des appareils ayant un accès administrateur complet (par ex. rooter sur Android ou débridage sur iOS) est considéré comme imprévisible.

Cette règle s'applique également en cas d'inexécution d'une obligation par les représentants légaux, les dirigeants ou les préposés en raison d'une faute légère (négligence). **Si vous êtes un professionnel au sens de l'article 14 du Code civil allemand (BGB), les Parties conviennent que le dommage normalement prévisible en cas d'inexécution d'une obligation en vertu de ce contrat est plafonné au montant payé à Bosch au titre de ce contrat.** Les limitations de responsabilité exposées ci-dessus s'appliquent également aux demandes de remboursement de frais.

- (1) Les cas d'exclusion ou de limitation de responsabilité de Bosch exposés ci-dessus s'appliquent également à la responsabilité des organes, des sous-traitants et des préposés de Bosch, salariés de Bosch compris.
- (2) La période sous garantie en cas de défaut matériel et de vice de droit affectant le logiciel acquis à titre onéreux en qualité de professionnel est de 12 mois. Cette durée ne s'applique pas à la responsabilité exposée à l'alinéa b), conformément aux dispositions légales.

#### **Article 4. Disponibilité, information sur le produit**

Twinguard, le logiciel passerelle Bosch et l'App vous informent ou vous alertent en cas d'incident intervenant dans votre maison ou votre appartement par l'envoi de messages à votre terminal mobile. Bosch n'est en mesure d'envoyer ces messages que si les conditions suivantes sont satisfaites :

- la caméra a été installée conformément aux instructions ;
- les appareils fonctionnent correctement et sont connectés à la dorsale Bosch ;
- votre accès Internet et la dorsale Bosch fonctionnent correctement ;
- vous avez autorisé les messages de l'App sur votre terminal mobile ;
- la connexion de données de votre terminal mobile est activée ;
- les centres de notification (notifications poussées d'Apple/Google) sont disponibles.

Le pack Twinguard Bosch, composé de l'App, de Twinguard, de la passerelle et de la dorsale est conçu pour fonctionner uniquement dans l'environnement de votre foyer et n'est en aucun cas approprié pour une utilisation dans des lieux particulièrement exposés. Twinguard est certifié par un établissement d'essais indépendant en tant que système détecteur avertisseur de fumée conforme à la norme EN 14604: 2005/AC:2008. D'autres composants ne sont pas conformes à cette norme et ne sont pas certifiés. Si vous utilisez deux ou plusieurs Twinguard, ils doivent être reliés entre eux uniquement au moyen de la passerelle. Le détecteur d'alarme Twinguard ne peut vous prévenir d'un incendie que s'il y a émission de fumée et si celle-ci atteint Twinguard. Les sondes de qualité de l'air intégrées au dispositif ne sont pas des appareils calibrés pour procéder à des mesures de haute précision.

La disponibilité du système peut être interrompue pour les besoins de la maintenance et des réparations à effectuer.

Bosch utilise les notifications poussées d'Apple/Google pour transmettre le message à votre terminal mobile. Pour cela, le message est envoyé sous forme cryptée. De plus amples renseignements sur les messages et les données qu'ils contiennent figurent dans notre déclaration sur la confidentialité des données.

La dépendance technique d'autres prestataires de service fait que nous ne sommes pas en mesure de garantir que toutes les informations techniques seront rapidement disponibles en cas d'incident devant être signalé, à savoir un appel ou une notification automatique.

#### **Article 5. Support**

En cas de problème lors de l'utilisation de l'App, vous pouvez contacter Bosch aux adresses suivantes :

Robert Bosch Smart Home GmbH, Schockenriedstrasse 17, 70565 Stuttgart-Vaihingen, Allemagne.

E-mail : [service@bosch-smarthome.com](mailto:service@bosch-smarthome.com)

Téléphone : 00800 843 762 78 (gratuit pour les appels depuis la France)

Si vous contactez Bosch, celle-ci utilisera vos données client pour la prestation de son support.

En cas de besoin de support, vos identifiants vous seront demandés. Vous pouvez accorder à Bosch, en particulier au personnel de son service d'assistance téléphonique, accès à l'état du système (par ex. données à caractère personnel, données de configuration, données historiques et données sur le système).

Bosch stocke votre historique client pendant 10 ans à compter du dernier échange avec le service après-vente afin de traiter toute demande suivante, conformément aux obligations légales en matière de documentation. Les données à caractère personnel spécifiques à une intervention de support sont supprimées automatiquement au plus tard dans les trois ans suivant la résolution du problème. Les pièces jointes sont traitées dans les délais de conservation légaux et conservées en conséquence ou supprimées automatiquement dans les trois ans suivant la résolution du problème.

Bosch n'assure son support que pour la version la plus récente du logiciel.

Pour plus d'informations sur l'utilisation des données à caractère personnel, voir article 7.

### **Article 6. Cession**

En cas de cession temporaire et à titre gratuit à un tiers de votre terminal sur lequel le logiciel est installé, vous restez responsable de l'exécution de ce Contrat. Toute autre cession des droits d'utilisation nécessite notre accord explicite. La portabilité peut également être exclue par des mécanismes de blocage technique mis en place par le prestataire responsable de la distribution du logiciel.

L'utilisation du logiciel par des tiers peut également affecter les réglages en matière de protection des données et de la vie privée et aboutir à un comportement indésirable. Vous êtes responsable du respect et de la configuration des réglages par les tiers.

En cas de cession de Twinguard à un tiers à titre permanent, vous devez utiliser en premier lieu la fonction « réglages usine » de Twinguard et de la passerelle (veuillez consulter la foire aux questions – FAQ - sur la page d'accueil de Bosch domotique pour plus de précisions).

Utilisez la fonction « supprimer Twinguard » pour supprimer de la dorsale toutes les données spécifiques à Twinguard, comme par exemple les données relatives à la qualité de l'air.

## **Article 7. Protection des données, consentement**

### **a. Informations générales sur la protection des données**

Afin de faciliter l'utilisation de l'App, des applications de détection et d'alarme fumée Twinguard et des applications de stockage dans la dorsale (stockage sur le cloud) qu'elle contrôle, ainsi que des services supplémentaires (comme le service d'assistance téléphonique en cas de besoin de support), Robert Bosch Smart Home GmbH traite et utilise des données à caractère personnel ou des données qui permettent d'identifier une personne déterminée. En cas de besoin, Robert Bosch Smart Home GmbH peut faire appel à d'autres sociétés, appartenant ou non au Groupe Bosch, pour la prestation de services. Il peut s'agir de prestataires de services partout dans le monde afin de garantir la disponibilité permanente de notre service et des activités de support. À cet effet, l'accès aux données à caractère personnel depuis les pays tiers est possible si cela est requis pour la prestation du service et du support. Des précisions supplémentaires sur la collecte et l'utilisation des données à caractère personnel sont disponibles dans nos **Règles de confidentialité**. Les Règles de confidentialité ne font pas partie intégrante de ces Conditions générales d'utilisation et peuvent être modifiées à tout moment.

Robert Bosch Smart Home GmbH assure la prestation de ses services depuis l'Allemagne. En conséquence, ce sont les dispositions de la législation sur la protection des données applicables au siège de la société qui s'appliquent.

### **b. Information sur vos responsabilités au regard de la législation de protection des données**

Vous êtes responsable de l'utilisation licite de l'App, de ses composants et de ses services. En conséquence, vous avez l'obligation de vous conformer aux dispositions légales applicables qui sont applicables à vous-même ou sur le lieu d'utilisation. Ces dispositions légales peuvent préciser les lieux d'installation ou restreindre l'utilisation. En cas de besoin, vous devez informer toutes les personnes, salariés ou tiers, qui vivent dans les locaux et les enceintes concernées ou qui s'y trouvent pendant des durées significatives, des caractéristiques particulières et de l'utilisation appropriée du système de sécurité, et obtenir tout consentement requis.

### **c. Consentement au traitement des données**

Si nous souhaitons traiter vos données à caractère personnel ou les traiter à une autre fin que l'exécution de ce Contrat et dans la mesure où nous n'y sommes pas autorisés par la loi, Robert Bosch Smart Home GmbH s'en tiendra à l'accord que vous aurez donné au préalable, c'est-à-dire avant la collecte, le traitement et l'utilisation de vos données à caractère personnel.

Vous pouvez révoquer à tout moment l'accord donné à Robert Bosch Smart Home GmbH Schockenriedstr. 17, 70565 Stuttgart-Vaihingen, Allemagne, pour l'avenir et à titre gratuit. À cet effet, veuillez nous contacter par courrier à Robert Bosch Smart Home GmbH, Schockenriedstr. 17, 70565 Stuttgart, Allemagne, par téléphone au +49 (0) 800 843 762 78 ou par e-mail à [service@bosch-smarthome.com](mailto:service@bosch-smarthome.com).

Remarque : la révocation de votre consentement peut rendre indisponible à l'avenir différentes fonctions et services ou les restreindre à certaines circonstances.

### **Article 8. Manquement aux Conditions générales d'utilisation**

Vous vous engagez auprès de Bosch à n'utiliser le service que conformément aux Conditions générales d'utilisation ou à la loi allemande applicable, sans porter atteinte aux droits de tiers. Si vous autorisez une autre personne à utiliser l'App sur votre terminal mobile, votre devoir de vigilance vous oblige à lui signaler ces Conditions générales d'utilisation et à prendre les mesures raisonnables pour en assurer le respect. Bosch est en droit de bloquer l'accès à l'application si vous manquez à vos obligations en vertu de ces Conditions générales d'utilisation.

Vous confirmez, par le téléchargement de l'App, que votre résidence permanente ne se trouve pas dans un pays faisant l'objet d'un embargo imposé par les États-Unis, ou qualifié d'État responsable du terrorisme par le gouvernement des États-Unis, et que vous ne figurez pas sur une liste noire de personnes exclues ou faisant l'objet de restrictions tenue par le gouvernement des États-Unis.

## **Article 9. Modification des Conditions générales d'utilisation**

Bosch se réserve le droit de modifier ou de compléter ces Conditions générales d'utilisation ou certaines de leurs clauses, sans affecter les obligations principales. Elle vous notifiera à l'avance les modifications en question.

Vous avez le droit de contester ces changements. Dans un tel cas, la relation contractuelle pour la gamme de services en cours se poursuivra conformément aux présentes Conditions générales d'utilisation. Dans un tel cas, Bosch sera en droit de résilier la relation contractuelle avec vous et de vous interdire de continuer d'utiliser l'App.

Si vous ne contestez pas la modification en question dans les six semaines de sa communication, votre silence vaudra consentement aux nouvelles Conditions générales d'utilisation.

Nous nous réservons le droit de facturer les appels automatiques à l'avenir.

## **Article 10. Information sur le règlement des différends par arbitrage**

Bosch ne fait pas appel à l'arbitrage pour résoudre les différends.

## **Article 11. Droit applicable et tribunaux compétents**

Le droit de fond de la République fédérale d'Allemagne s'applique, à l'exclusion de la Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises. Si vous n'êtes pas un consommateur ou ne relevez pas d'un ressort judiciaire particulier en Allemagne, les tribunaux compétents en cas de litige en rapport avec ce Contrat sont ceux de Stuttgart, Allemagne.

Si vous êtes considéré comme un consommateur, vous pouvez bénéficier de la médiation de la consommation et de la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges.

- **Médiation** : Médicys est l'organisme médiateur de la société Bosch pour les litiges de consommation. En cas de litige qui n'aurait pu être réglé par notre service client, vous pouvez les contacter sur leur site Internet : [www.medicys.fr](http://www.medicys.fr) , par courrier électronique : [contact@medicys.fr](mailto:contact@medicys.fr) ou par voie postale : Médicys – Service Médiation de la consommation – 73 boulevard de Clichy 75009 Paris. Tout consommateur qui saisit Médicys doit pouvoir prouver qu'il a, au préalable, tenté de résoudre son litige directement avec notre société.
- **Règlement en ligne des litiges** : la Commission Européenne met en place une plateforme pour le règlement en ligne des litiges. L'objectif de cette plateforme est de fournir la possibilité du règlement extrajudiciaire de litiges qui concernent des

engagements contractuels relatifs à des achats et des prestations de services en ligne.  
Cliquer sur ce lien <http://ec.europa.eu/consumers/odr/> pour consulter la plateforme.

**Article 12. Clause de divisibilité**

Si une clause particulière de ce Contrat est inapplicable, cela sera sans incidence sur les autres clauses, qui resteront en vigueur.

Dernière révision : 1<sup>er</sup> juin 2017